

**Une voix:** De votre part, c'est révolutionnaire.

**M. MacEachen:** J'insiste là-dessus pour bien faire voir que, dans l'état actuel des choses, nous avons encore la possibilité de choisir de nous passer de pipe-line. Dans le débat, on semble poser en principe que cette possibilité n'existe plus. Moi, je dis qu'elle existe toujours. Le pays a toujours la faculté de refuser le pipe-line. Et ce n'est pas cela qui interdirait aux États-Unis l'accès au gaz de la baie Prudhoe, car il y a la solution El Paso. Les députés savent sûrement qu'un acheminement terrestre par le Canada présente pour nous des avantages. Il nous donnerait un accès plus rapide et moins cher au gaz du grand Nord, et les travaux de réalisation induiraient ici une importante activité économique. Il serait donc insensé de ne pas tenir compte de tous les facteurs en jeu dans le temps dont nous disposons, c'est-à-dire avant que les États-Unis ne choisissent entre le tracé El Paso et le tracé terrestre.

**M. Clark:** Quand cela va-t-il se faire?

**M. MacEachen:** Voilà pourquoi je suis heureux que le chef de l'opposition adhère un peu tard à la thèse gouvernementale, en disant aujourd'hui que tous les rapports concernant la question devront être étudiés . . .

**M. Clark:** Par un comité parlementaire.

**M. MacEachen:** . . . avant qu'une décision ne soit prise. Je croyais, à tort sans doute, avoir lu mardi dans les journaux qu'il avait déjà accordé son appui aux principales recommandations du rapport Berger.

**M. Goodale:** Vous aviez bien lu.

**M. MacEachen:** Je n'essaie pas de savoir s'il a changé d'avis. L'important, c'est que le chef de l'opposition a déclaré aujourd'hui qu'il ne faut pas prendre de décision sur cette importante question avant d'être en possession de toutes les données.

**M. Woolliams:** C'est en plein ça.

**M. MacEachen:** Voilà un avis extrêmement sensé, que je défends au nom du gouvernement depuis le jour où le rapport Berger a paru. Le NPD est tombé dans un obscurantisme outrancier. Il n'hésite pas à trancher sans rien savoir. Il a inscrit au *Feuilleton* une motion absolument prématurée, encore une fois, et qui est même injuste en un sens pour le juge Berger. Car si la motion est repoussée, cela pourrait avoir l'air de dire que la Chambre des communes fait la moue au précieux travail du juge Berger. Il est injuste, à mon avis, de demander à la Chambre des communes d'accueillir ou de rejeter une recommandation du juge Berger, à l'exclusion de toutes les autres, par une décision sans équivoque . . .

**M. Clark:** Vous feriez mieux d'accepter notre amendement.

**M. MacEachen:** . . . dont on ne peut mesurer la valeur qu'en fonction d'autres preuves et témoignages qui doivent être apportés ultérieurement. C'est pourquoi on ne peut prendre au

### *Pipe-line de la vallée du Mackenzie*

sérieuse la motion proposée aujourd'hui par le Nouveau parti démocratique en tant que mesure visant à promouvoir l'intérêt national pour les raisons déjà mentionnées et pour d'autres qui le seront au cours du débat. A notre avis, monsieur l'Orateur, il serait peu judicieux de prendre une décision avant d'avoir tous les renseignements nécessaires en main.

**M. Baldwin:** Quand Pierre a-t-il fait une promesse au président Carter?

**M. MacEachen:** Je ne voudrais pas, et je suis sûr que la plupart des députés seront de mon avis, rejeter une éventuelle recommandation de l'Office national de l'énergie avant même qu'il ne la formule, pas plus que j'aurais voulu prendre une décision concernant le pipe-line sans connaître les recommandations du juge Berger. On nous demande aujourd'hui de rejeter à l'avance une décision que va peut-être prendre l'Office national de l'énergie.

**M. Paproski:** Vous feriez mieux d'appuyer notre amendement, Allan.

**M. MacEachen:** Si l'on veut être prudent en prenant une décision, il faut faire un choix judicieux entre les possibilités offertes en s'appuyant sur toutes les données disponibles. Dans le cas présent, le gouvernement n'a pas tous les éléments en main et il n'est donc pas question de prendre une décision à la hâte tant que nous n'aurons pas reçu les recommandations de l'Office national de l'énergie, le deuxième volume du juge Berger ainsi que le rapport et l'étude écologique de M. Lysyk sur le tracé de l'Alaska. De même, monsieur l'Orateur, nous n'avons pas l'intention de reporter la décision à plus tard lorsque nous aurons toutes les données en main, étant donné que, et cela se produit souvent dans le monde actuel, ne pas prendre de décision est une sorte de décision en soi.

● (1350)

Si nous ne voulons pas aménager un pipe-line terrestre au Canada, nous sommes libres de le refuser mais je ne vois aucun avantage à écarter ce choix parce que nous sommes incapables de prendre une décision par suite d'une information insuffisante. Telle est la position fondamentale du gouvernement. Voilà pourquoi j'ai inscrit au *Feuilleton* une motion dont a parlé tantôt le député d'Oshawa-Whitby (M. Broadbent).

Je l'ai fait en somme pour deux raisons. D'abord, pour fournir une occasion renouvelée au Parlement, en mettant cette motion en discussion, de faire connaître ses opinions à mesure que la situation évoluera. Si notre débat aujourd'hui sur le rapport Berger semble insuffisant, je suis disposé à mettre plus tard en discussion cette motion inscrite au *Feuilleton* en vue de tenir un autre débat, comme je suis disposé à y revenir plus tard quand l'Office national de l'énergie aura remis son rapport, afin que nous ayons une autre occasion d'entendre les opinions des parlementaires et que ceux-ci aient des idées très nettes là-dessus avant qu'une décision ne soit prise.